MAIRIE DE SAINT LOUP
4 rue de l'Abbé Bécherel
50300 SAINT LOUP
☎ 02.33.58.40.68
E-Mail : mairiestloup@wanadoo.fr

N°32-2026

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE

D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Le maire de la commune de Saint-Loup,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2 ;
Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 3321-1, L 3334-2 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016 fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département de la Manche ;

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté et la tranquillité publique, notamment dans les débits de boissons ;
Considérant que toute ouverture de débit de boissons établi à l'occasion d'une fête publique est subordonnée à l'autorisation préalable du maire ;
Considérant la demande en date du 13 octobre 2026 de l'Association Team GT Désert de Saint Loup ;

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la soirée concert organisée à Saint Loup, l'Association Team GT Désert de Saint Loup, représenté par son trésorier M. Sébastien BERNARD, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire dans l'enceinte de la salle de convivialité :

- **Le Samedi 7 novembre 2026 - de 17h00 à 23h59**.

Article 2 : La réglementation relative aux débits permanents reste applicable notamment en ce qui concerne les horaires d'ouverture et de fermeture.

Article 3 : Pendant la durée de l'autorisation mentionnée à l'article 1, le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir que des boissons relevant des groupes 1 et 3 (boissons sans alcool, alcool de type bière, cidre, vins).

Article 4 : La méconnaissance du présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois.

Article 5 : Monsieur le Maire de Saint Loup, le Commandant de la compagnie de gendarmerie d'Avranches sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mr le commandant de la compagnie de gendarmerie d'Avranches,
- M. Sébastien BERNARD, trésorier de l'Association Team GT Désert de Saint Loup.

Fait à Saint Loup, le 14 octobre 2026,
Le Maire,
Gérard DALIGAULT

MAIRIE DE SAINT-LOUP (MANCHE)